HAREWOOD ASSET MANAGEMENT

Neuflize OBC Multi Patrimoine

Prospectus Complet

Date d'agrément : 21/10/ 2005

Date d'édition : 21/10/2005

SOMMAIRE

PROSPECTUS SIMPLIFIE.....3

PARTIE A STATUTAIRE.....3

PARTIE B STATISTIQUE.....15

NOTE DETAILLEE 16

REGLEMENT DU FCP 32

Prospectus simplifié

AVERTISSEMENT

Le FCP «Neuflize OBC Multi Patrimoine » est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie à la date d'échéance du 21 décembre 2010. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la base d'un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue. De plus, le capital n'étant que partiellement garanti, le souscripteur n'est assuré que de récupérer au minimum 92% de la Valeur Liquidative de Référence.

Conforme aux normes européennes

Neuflize OBC Multi Patrimoine

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

Code ISIN	FR0010244343
Dénomination	Neuflize OBC Multi Patrimoine
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiments/nourricier	Non
Société de gestion	Harewood Asset Management - n°GP 04- 048
Gestionnaire financier par délégation	Non
Autres délégataires	
- Gestion comptable	BNP PARIBAS ASSET SERVICING
Durée d'existence prévue	5 ans et 3 mois
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Commissaire aux comptes	Barbier Frinault et autres
Commercialisateurs	Banque de Neuflize, Banque OBC et Neuflize Gestion

Informations concernant les placements et la gestion :

Classification

OPCVM « fonds à formule »

Niveau d'exposition en OPCVM ou fonds d'investissement

Jusqu'à 100% de l'actif net

Garantie

Capital non garanti.

Les porteurs sont assurés de récupérer au minimum 92% de leur capital hors commissions de souscription s'ils conservent leurs parts jusqu'à l'échéance du 21 décembre 2010.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts à l'échéance du 21 décembre 2010, une valeur liquidative égale au maximum entre :

- 92% de la Valeur Liquidative de Référence

et

- 80% de la Valeur Finale du panier sous jacent composé de 10 OPCVM (exprimée en % de la Valeur Liquidative de Référence)

De plus à tout moment au cours de la vie du produit, la valeur liquidative du FCP sera supérieure ou égale à 80% de la valeur de marché du panier composé des 10 OPCVM (distributions versées par les OPCVM incluses).

Définition

- *Valeur Liquidative de Référence* : la Valeur Liquidative de Référence est la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 14 novembre 2005 et le 16 décembre 2005.
- *Période de Commercialisation* : période allant du 14 novembre 2005 inclus au 14 décembre 2005 inclus.

Economie du fonds

En contrepartie d'une prise de risque en capital à hauteur maximale de 8%, le porteur souhaite participer partiellement à la performance d'un panier d'OPCVM.

Principaux avantages et inconvénients du FCP :

Avantages :	**Inconvénients** :
▪ Une protection du capital : à l'échéance des 5 ans, le capital hors frais de souscription est protégé à hauteur de 92% pour les porteurs ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation, quelle que soit la performance des OPCVM composant le panier. ▪ Une participation partielle à la performance d'un panier de 10 OPCVM : en effet le porteur recevra 80% (hors commissions de souscription) de la valeur de marché du panier des 10 OPCVM à maturité, si celle ci est supérieure à 92% du capital initialement investi. ▪ Transparence de l'investissement : à tout moment au cours de la vie du produit, le porteur peut demander le rachat de ses parts sans commissions de rachat. La valeur liquidative de rachat sera supérieure ou égale à 80% de la valeur de marché du panier des 10 OPCVM.	▪ Seuls les porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance bénéficient de la garantie de 92% de la Valeur Liquidative de Référence. ▪ Dans le cas où la performance finale du panier d'OPCVM serait inférieure à +25% le 16 décembre 2010, ce qui correspond à un taux équivalent annuel de +4.56%, la performance de l'investissement sera négative et le porteur enregistrera une perte en capital. ▪ La perte maximale en capital peut être de 8% maximum (hors commissions de souscription) pour les porteurs ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation.

Indicateur de référence

Compte tenu de la structure du FCP, sa valorisation dépendra en partie de l'évolution du panier d'OPCVM sous-jacent et sera également en partie exposée aux fluctuations de taux d'intérêt par l'intermédiaire d'instruments financiers à terme de gré à gré. Ces instruments ont été sélectionnés en vue d'atteindre l'objectif de gestion.

Du fait de son objectif de gestion, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

Nous avons effectué des simulations sur les données historiques, qui permettent d'apprécier le rendement de la formule et de le comparer au taux sans risque et au comportement du panier sous-jacent entre le lancement et l'échéance des fonds. Ces simulations sont présentées dans le prospectus complet.

Stratégie d'investissement et description de la formule

Tout porteur ayant souscrit dans le FCP pendant la Période de Commercialisation, bénéficie du versement en date d'échéance, d'une valeur liquidative de rachat au moins égale au maximum entre 92% de la Valeur Liquidative de Référence et 80% de la Valeur Finale du panier sous jacent (exprimée en % de la valeur Liquidative de Référence) dont les modalités de calcul sont définies ci-dessous.

De plus, le porteur est assuré que, à tout moment au cours de la vie du produit, la valeur liquidative du FCP sera supérieure ou égale à 80% de la valeur de marché du panier des 10 OPCVM sous jacents.

♦ **Modalités de calcul de la Valeur Finale du panier sous jacent**

- **Composition du panier sous jacent :**

Sous-jacent	Isin	Devise	Zone	Poids
JP Morgan Funds - US Dynamic Fund	LU0169523114	USD	US	17.50%
Schroder International Selection Fund - EURO Dynamic Growth	LU0116149229	EUR	Euro	15.00%
Franklin Templeton invesments Funds - Templeton Asian Growth Fund	LU0128522157	USD	Asie hors Japon	7.50%
Merril Lynch International Invesments - World Mining Fund	LU0075056555	USD	Monde	5.00%
ABN Amro Global Emerging Markets Bond Fund	LU0085494788	USD	Marchés émergents	5.00%
Placements USA Opportunités	FR0000003493	USD	US	17.50%
Placements Europe Value	FR0010069195	EUR	Europe	10.00%
Gestion Japon Opportunités	FR0007076286	JPY	Japon	7.50%
Europe Expansion	FR0010004630	EUR	Europe	5.00%
LGM France	FR0007416169	EUR	France	10.00%

- **Performances des OPCVM composant le panier sous jacent :** pour chaque OPCVM du panier sous jacent on calcule :
  - sa Valeur Initiale, celle-ci est déterminée comme étant la valeur liquidative de l'OPCVM au 16 décembre 2005 convertie en euros (par application du taux de change euros tel que publié sur la page Reuters ECB37).
  - sa Valeur Finale celle-ci est déterminée comme étant la valeur liquidative de l'OPCVM au 16 décembre 2010 convertie en euros (par application du taux de change euros tel que publié sur la page Reuters ECB37). Dans le cas des OPCVM sous jacents qui distribuent des dividendes, la Valeur Finale à considérer est la valeur liquidative de l'OPCVM au 16 décembre 2010 distributions nettes réinvesties.

- **Valeur Finale du panier sous jacent :** La valeur finale du panier est ensuite déterminée en faisant la somme, pour tous les OPCVM du panier, du rapport de la Valeur Finale de chaque OPCVM sur sa Valeur Initiale pondéré par son poids respectif au sein du panier sous jacent.

  Il faut donc que la Valeur Finale du panier sous jacent soit au moins égale à 1.25 (la Valeur Initiale le 16 décembre 2005 du panier sous jacent est égale à 1) pour que la performance finale de la formule soit positive.

Anticipation de marché permettant de maximiser le résultat de la formule :

L'anticipation permettant de maximiser le résultat de la formule est une hausse soutenue des valeurs liquidatives des OPCVM composant le panier sous jacent.

Exemples et scenarii de marché :

Remarque : les rendements présentés dans les tableaux de simulations ci dessous sont purement indicatifs et ne préjugent en rien des performances futures du FCP.

Nous avons supposé que la Valeur Liquidative de Référence était égale à 100€.

1 – Scénario favorable : forte et rapide progression des OPCVM du panier sur 5 ans.

Scénario favorable					
OPCVM sous jacents	**Pondération**	**Valeur initiale ramenée en €**	**Valeur finale ramenée en €**	**Rapport Valeur Finale / Valeur Initiale**	**Rapport pondéré**
1	17.50%	102	199	1.95	0.34
2	15.00%	106	229	2.16	0.32
3	7.50%	104	277	2.66	0.20
4	5.00%	98	194	1.98	0.10
5	5.00%	95	212	2.23	0.11
6	17.50%	112	185	1.65	0.29
7	10.00%	109	241	2.21	0.22
8	7.50%	96	163	1.70	0.13
9	5.00%	93	154	1.66	0.08
10	10.00%	100	228	2.28	0.23
Valeur Finale du Panier (Valeur Initiale du Panier = 1)					**2.02**
VL à maturité = Max (92%, 80% Valeur Finale du Panier)					**161.93%**
Performance du FCP					**61.93%**
Taux de rendement annualisé du FCP					**10.12%**
Performance annualisée du panier d'OPCVM sous jacent					**15.15%**
Taux OAT zéro coupon 5 ans au 21 sept 05					**2.62%**

Explication détaillée du calcul de la performance finale du fonds:

Prenons l'exemple d'un investissement initial à 100€ :

Pour chaque OPCVM, on calcule le rapport Valeur finale/Valeur initiale de l'OPCVM ramenée en € (par rapport à l'origine) soit 199/102 = 1.95 pour l'OPCVM n°1, 229/106 = 2.16 pour l'OPCVM n° 2 etc.

Le rapport pondéré associé est ensuite égal au produit du rapport Valeur finale/Valeur initiale de chaque OPCVM ramenée en € par le poids de chacun des OPCVM au sein du panier sous jacent soit 1.95*17.5% = 0.34 pour l'OPCVM n°1, 2.16*15% = 0.32 pour l'OPCVM n°2 etc.

La Valeur Finale du Panier sous jacent dans le scénario favorable est alors égale au maximum entre 92% et 80% de la somme des rapports pondérés associés ainsi calculés.

Dans cette exemple, le porteur touche donc à maturité 161.93€ (100€ son capital initial + la performance du FCP soit 61.93€) soit un taux actuariel équivalent de 10.12% par an.

Dans la pratique, les calculs seront faits avec une précision de 5 chiffres après la virgule, mais dans un souci de lisibilité, nous avons présenté des exemples avec une précision de deux chiffres après la virgule.

2 – Scénario intermédiaire : progression modérée des OPCVM du panier sous jacent sur 5 ans.

Scénario intermédiaire					
OPCVM sous jacents	**Pondération**	**Valeur initiale ramenée en €**	**Valeur finale ramenée en €**	**Rapport Valeur Finale / Valeur Initiale**	**Rapport pondéré**
1	17.50%	102	139	1.36	0.24
2	15.00%	106	169	1.59	0.24
3	7.50%	104	217	2.09	0.16
4	5.00%	98	134	1.37	0.07
5	5.00%	95	152	1.60	0.08
6	17.50%	112	125	1.12	0.20
7	10.00%	109	181	1.66	0.17
8	7.50%	96	78	0.81	0.06
9	5.00%	93	90	0.97	0.05
10	10.00%	100	168	1.68	0.17
Valeur Finale du Panier (Valeur Initiale du Panier = 1)					**1.42**
VL à maturité = Max (92%, 80% Valeur Finale du Panier)					**113.69%**
Performance du FCP					**13.69%**
Taux de rendement annualisé du FCP					**2.60%**
Performance du panier d'OPCVM sous jacent					**7.28%**
Taux OAT zéro coupon 5 ans au 21 sept 05					**2.62%**

3 – Scénario assez défavorable : hausse des OPCVM du panier sous jacent inférieure à +25% sur 5 ans

Scénario assez défavorable					
OPCVM sous jacents	**Pondération**	**Valeur initiale ramenée en €**	**Valeur finale ramenée en €**	**Rapport Valeur Finale / Valeur Initiale**	**Rapport pondéré**
1	17.50%	102	112	1.10	0.19
2	15.00%	106	118	1.11	0.17
3	7.50%	104	98	0.94	0.07
4	5.00%	98	135	1.38	0.07
5	5.00%	95	142	1.49	0.07
6	17.50%	112	119	1.06	0.19
7	10.00%	109	123	1.13	0.11
8	7.50%	96	148	1.54	0.12
9	5.00%	93	135	1.45	0.07
10	10.00%	100	138	1.38	0.14
Valeur Finale du Panier (Valeur Initiale du Panier = 1)					**1.20**
VL à maturité = Max (92%, 80% Valeur Finale du Panier)					**95.87%**
Performance du FCP					**-4.13%**
Taux de rendement annualisé du FCP					**-0.84%**
Performance du panier d'OPCVM sous jacent					**3.69%**
Taux OAT zéro coupon 5 ans au 21 sept 05					**2.62%**

4 – Scénario défavorable : Baisse importante des OPCVM du panier sous jacent sur 5 ans

Scénario défavorable					
OPCVM sous jacents	Pondération	Valeur initiale ramenée en €	Valeur finale ramenée en €	Rapport Valeur Finale / Valeur Initiale	Rapport pondéré
1	17.50%	102	69	0.68	0.12
2	15.00%	106	118	1.11	0.17
3	7.50%	104	55	0.53	0.04
4	5.00%	98	90	0.92	0.05
5	5.00%	95	52	0.55	0.03
6	17.50%	112	84	0.75	0.13
7	10.00%	109	81	0.74	0.07
8	7.50%	96	77	0.80	0.06
9	5.00%	93	34	0.37	0.02
10	10.00%	100	68	0.68	0.07
Valeur Finale du Panier (Valeur Initiale du Panier = 1)					0.75
VL à maturité = Max (92%, 80% Valeur Finale du Panier)					92.00%
Performance du FCP					-8.00%
Taux de rendement annualisé du FCP					-1.65%
Performance du panier d'OPCVM sous jacent					-5.58%
Taux OAT zéro coupon 5 ans au 21 sept 05					2.62%

Simulations sur les données historiques du marché :

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de maturité du fonds. Elles peuvent permettre d'appréhender le comportement de la formule dans les conditions réelles du marché de ces dernières années, mais il est rappelé que les évolutions passées des marchés ne préjugent pas de leur évolution future.

Pour mener à bien ces simulations, la société de gestion a dû effectuer des substitutions pour les OPCVM qui n'existaient pas le 29/04/94, date de la première simulation jusqu'à la date de leur lancement.

Titre	*Subsitué par*	*pour les simulations lancées*	
		du	*au*
JP Morgan Funds - US Dynamic Fund	S&P500	29-Apr-94	11-Jul-03
Schroder International Selection Fund - EURO Dynamic Growth	MSCI Daily TR Gross EMU Local	29-Apr-94	22-Feb-02
Merril Lynch International Invesments - World Mining Fund	HSBC Global Mining Index	29-Apr-94	14-Mar-97
ABN Amro Global Emerging Markets Bond Fund	JP Morgan EMBI	29-Apr-94	10-Oct-97
Placements USA Opportunités	S&P500	29-Apr-94	1-Jun-01
Placements Europe Value	Dow Jones Stoxx 600 Price Index	29-Apr-94	23-Jun-00
Gestion Japon Opportunités	Tokyo Stock Exchange Tokyo Price Index	29-Apr-94	25-Oct-02
Europe Expansion	Dow Jones Stoxx Small 200 Price Index	29-Apr-94	21-Dec-97
LGM France	CAC 40	29-Apr-94	14-Jan-96

Le rendement actuariel annualisé moyen de la formule sur l'ensemble des 334 simulations (hebdomadaires) est de 7.53%. Par ailleurs, 50% des simulations historiques réalisées offrent un rendement actuariel annuel supérieur au taux sans risque (2.62% : taux 0 coupon OAT 5 ans au 21/09/05).

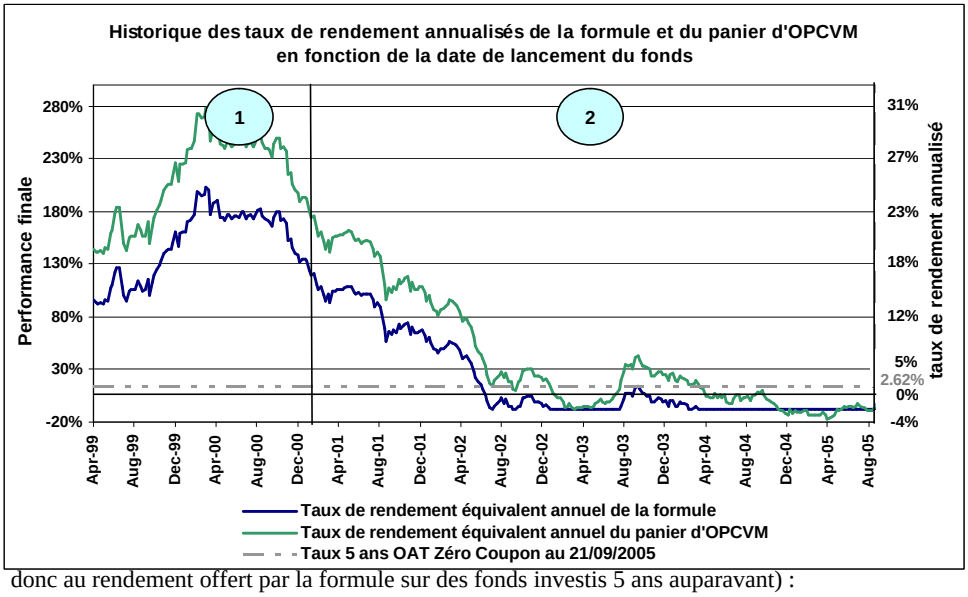

donc au rendement offert par la formule sur des fonds investis 5 ans auparavant) :

- **Avril 1999 – Février 2001** : les simulations réalisées sur cette période montrent que les taux de rendement annuels sont globalement élevés mais restent inférieurs à ceux du panier d'OPCVM sous jacent en raison du mécanisme de calcul de la performance du FCP qui retient 80% de la valeur du panier. Les OPCVM sous-jacents étant pour la majorité d'entre eux investis en actions, la formule bénéficie de la progression de ces marchés. Sur cette période, le rendement actuariel annualisé est toujours supérieur au taux sans risque. Son taux moyen est de 19.85%.

- **Février 2001-Aout 2005** : les simulations réalisées sur cette période montrent que les taux de rendement annuels sont plus faibles car les marchés actions connaissent une baisse importante au cours de la période correspondante. Sur cette période, le plancher limitant la baisse à 8% est activé et la protection du capital à hauteur de 92% est mise en place. La formule affiche même un taux de rendement supérieur à celui du panier lors des dernières simulations. Le rendement actuariel annualisé est supérieur au taux sans risque dans 31% des cas. Son taux moyen est de 2.84%.

Tableau récapitulatif	
Période des simulations	Données du 29/04/1994 au 16/09/2005
Nbre de simulations	334
Périodicité	hebdomadaire
Performance moyenne de la formule équivalent taux annuel pour les fonds arrivant à maturité entre le 29/04/1999 et le 16/09/2005	7,53%
Performance moyenne de la formule équivalent taux annuel pour les fonds arrivant à maturité entre le 29/04/1999 et le 26/01/2001	19,85%
Performance moyenne de la formule équivalent taux annuel pour les fonds arrivant à maturité entre le 02/02/2001 et le 16/09/2005	2,84%
Taux 0 coupon 5 ans OAT au 21/09/2005	2,62%

Actifs utilisés et stratégie :

Afin de réaliser son objectif de gestion tout en optimisant les coûts opérationnels et financiers liés à la gestion, le FCP aura recours principalement à 2 types d'actifs:

- des actifs inscrits au bilan : des valeurs mobilières soit directement soit par le biais d'opérations de cessions temporaires de titres, des dépôts. Ces actifs permettent de satisfaire les ratios de diversification des investissements du FCP.
- des actifs hors bilan : généralement ces actifs consistent en des instruments financiers à terme,

conclus en vue d'atteindre l'objectif de gestion.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque lié à la classification de fonds à formule :

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie de la formule.
Si le porteur est contraint de racheter ses parts avant la date d'échéance du FCP, le prix de sortie dépendra des conditions de marché de ce jour-là, et est donc soumis à un risque en capital non mesurable.

Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie que d'une protection à hauteur de 92% de la Valeur Liquidative de Référence à l'échéance. Avant la date d'échéance, la valeur liquidative du FCP n'est pas protégée et peut-être inférieure au niveau de protection offert.

Risque de marché

Compte tenu de la structure du FCP, sa valorisation dépendra de l'évolution des valeurs liquidatives des OPCVM composant le panier sous jacent. Il existe donc un risque lié à l'évolution de ces OPCVM, au cours des 5 ans de vie du FCP

Risque de contrepartie

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10% de l'actif net du FCP par contrepartie.

Risque lié à l'absence d'appel d'offre

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est une entité du groupe BNP PARIBAS.

Risque lié à l'inflation

La garantie ne tient pas compte de l'érosion monétaire.

Risque de change

Les porteurs supportent un risque de change en euros puisque la devise du FCP est l'Euro et que les valeurs liquidatives des OPCVM sous jacents sont considérées dans leur devise convertie en euros.

Garantie ou protection

- Etablissement garant : BNP Paribas
- Conditions d'accès : Pour bénéficier de l'engagement de BNP Paribas, la souscription des parts devra être effectuée pendant la Période de Commercialisation.
- Modalités d'exercice : Dans le cas où, en date de paiement de cette Garantie, les actifs nets du FCP ne seraient pas suffisants pour fournir aux porteurs cette Garantie, BNP Paribas versera au FCP le complément nécessaire.
- La Garantie : BNP Paribas s'engage à ce que tout porteur ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation du FCP, bénéficie du versement en date d'échéance, d'une valeur liquidative de rachat conforme à celle décrite dans la partie « Stratégie d'investissement » de ce prospectus. BNP Paribas s'engage par ailleurs à ce que toute valeur liquidative du FCP avant le 16 décembre 2010 soit supérieure ou égale à 80% de la valeur de marché du panier des 10 OPCVM sous jacents.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs.
L'investisseur type est un investisseur ayant des liquidités à placer sur un horizon de 5 ans. L'investisseur doit être prêt à accepter les risques encourus par les stratégies mises en place pour parvenir à atteindre l'objectif de gestion du FCP. Tout investisseur est donc invité à étudier sa

position particulière avec son conseiller habituel.

Durée de la formule 5 ans

Montant de l'investissement

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Sa détermination repose sur la prise en compte de ses besoins actuels et futurs mais également du souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur et diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux Barême
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	**5% Maximum**
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	**Néant**
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	**Néant**
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	**Néant**

Frais de fonctionnement et de gestion :

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1.2% maximum

Commission de surperformance	Actif net	néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire (le cas échéant)	Prélèvement sur chaque transaction	Voir ci dessous

Barème des commissions de mouvement applicables à l'OPCVM par le dépositaire

Achats / vente d'actions, d'obligations

Le montant de la commission sur achat/vente d'actions et d'obligations est compris entre 15 € et 35 € par ordre

Contrats OTC

Entre 90 et 120€ lors de la mise en place puis 25€ à chaque mouvement (y compris la clôture)

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires (autre que les contreparties d'opérations de dérivés)

La Société de Gestion sélectionne ses intermédiaires intervenant dans le cadre de l'exécution d'ordres sur le principe de la primauté de l'intérêt du client et de la « best execution ». Ceux-ci sont agréés par la Société de Gestion.

Les critères retenus pour l'élaboration de la liste des intermédiaires agréés sont notamment les suivants :

- Qualité de l'exécution (et notamment rapidité)
- Qualité des retours d'exécution
- Expérience sur certains marchés ou instruments financiers
- Tarification proposée

Pratique en matière de commission en nature

Il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion. Si tel devait néanmoins être le cas, la Société de Gestion veillerait à ce que de telles commissions soient conformes à l'article 322-44 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des informations complémentaires seront, le cas échéant, fournies dans le rapport annuel du FCP.

Rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les rémunérations sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne font l'objet d'aucun partage et sont entièrement acquises au FCP.

Régime fiscal

Fiscalité de l'OPCVM L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés.

Régime fiscal applicable aux porteurs (résidents français)

En l'état de la législation en vigueur lors du lancement du FCP, le régime fiscal suivant est applicable :

Le FCP étant un fonds de capitalisation, les produits capitalisés ne sont pas imposables au titres des revenus mobiliers au niveau des porteurs de parts (personnes physiques résidentes fiscales françaises ou entreprises soumises à l'impôt sur le revenu en France). Ces produits seront, en principe, imposables en application du régime des plus-values mobilières lors de la cession ou du rachat des parts par ces porteurs.

S'agissant des porteurs de parts (entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en France), ces derniers seront, en principe, imposés sur l'écart d'évaluation constaté à la clôture de chaque exercice en application de l'article 209 OA du Code général des impôts.

AVERTISSEMENT

L'attention des porteurs est toutefois attirée sur le fait que les informations qui précèdent ne constituent qu'un résumé de la fiscalité applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel. Le cas des porteurs non résidents français n'est pas visé dans la présente note d'information.

Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat

Les souscriptions et les rachats sont centralisés 1 jour ouvré précédent la date de valeur liquidative avant 12h00 par le dépositaire BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 66 rue de la Victoire 75009 PARIS.
Les Commercialisateurs devront effectuer une pré-centralisation 2 jours ouvrés précédent cette date de valeur liquidative avant 17h00 auprès de leurs établissements.

Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Souscription minimum initiale de parts

1 part

Date de clôture de l'exercice comptable

Dernier jour de bourse du mois de décembre à Paris.

Affectation du résultat

Capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

VL Hebdomadaire au Jeudi ou jour ouvré suivant si le Jeudi est un jour Férié. La valeur liquidative est calculée chaque lundi en prenant en compte la valeur liquidative des fonds sous jacents datée de 2 jours ouvrés précédents. Si le lundi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.
Une valeur liquidative exceptionnelle au 16 décembre 2005, sera calculée le 20 décembre 2005.
Une seconde valeur liquidative exceptionnelle au 21 décembre 2010, date d'échéance du FCP, sera calculée le 23 décembre 2010.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Au siège de BNP Paribas Asset Servicing

Devise de libellé des parts ou actions

Euro

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/10/2005.
Il a été créé le [date d'attestation de dépôt des fonds]

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

HAREWOOD ASSET MANAGEMENT
20, boulevard des Italiens - 75009 PARIS
e-mail : harewood_managers@bnpparibas.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire en adressant une demande auprès de :
Mme Corinne Roger

HAREWOOD ASSET MANAGEMENT
20 boulevard des Italiens - 75009 PARIS
e-mail : corinne.roger@bnpparibas.com

Date de publication du prospectus **: 21/10/2005**

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie statistique sera renseignée après la clôture du premier exercice de l'OPCVM